

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Cécile LAPEYRE, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Kilian VALLON

Excusés /Pouvoirs : Stéphane PATRAS (Pouvoir à J.L. SERRES), Alain LAURENS (pouvoir à A. BUTEL)

Absent :

Secrétaire de séance : Jean-Louis SERRES

Objet : Contrat de partenariat pour l'Euro Nordic Walkin 2026

Considérant la société KCIOP concepteur et organisateur de l'Euro NordicWalkin, évènement populaire de référence dans le domaine de la marche nordique et de la randonnée qui se déroule chaque année au printemps sur un territoire différent en France.

Considérant l'intérêt du Dévoluy d'accueillir cet évènement en 2026, faisant suite aux diverses présentations et réunions.

Considérant la nécessité de fixer les modalités techniques et financières qui régiront le partenariat entre Le Dévoluy et Kciop.

Considérant le contrat de partenariat ci-joint ;

Précise que l'obtention de l'évènement est à 50 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de partenariat Territoire ci-annexée,
- **DIT** que l'évènement se déroulera en Juin 2026
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le contrat de partenariat – liant la Commune du Dévoluy et la société KCIOP

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 17.04.2025
Publié le : 17.04.2025
Affiché le : 17.04.2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL

